



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED IG.25/Inf.3

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

26 octobre 2021
Français
Original : Anglais

22^{ème} réunion des Parties contractantes à
la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Rapports des 89^{ème}, 90^{ème} et 91^{ème} réunions du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2021



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.89/7



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

27 mai 2020
Original : anglais

89^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Téléconférence, 22 - 23 avril 2020

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2020

Table des matières

	Pages
Rapport	1-11
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour
Annexe III	Mandats des groupes de travail composés d'experts chargés de la mise à jour des annexes aux Protocoles relatifs à la pollution et de l'élaboration des Plans régionaux de réduction de la pollution, et calendriers correspondants

Introduction

1. En consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 89^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue les 22 - 23 avril 2020. La réunion s'est tenue par téléconférence, en raison des mesures visant à contenir la pandémie de COVID-19 (au lieu de Rome, en Italie, comme initialement prévu).

Participation

2. La Présidence du Bureau : M. Oliviero Montanaro, accompagné de M. Roberto Giangreco, Mme Silvia Sartori et Mme Valentina Mauriello (Italie) ; les Vice-Présidents : Amb. Yann Wehring, accompagné de M. Benoit Rodrigues et M. Clément Payeur (France) ; Mme Ayelet Rosen (Israël) ; Mme Ivana Stojanovic (Monténégro) ; Mme Asli Topalak (Turquie) ; et le Rapporteur, Mme Nassira Rheyati (Maroc) ont participé à la réunion. Mme Marijana Mance (Union européenne) a participé à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (Coordonnateur, Coordonnateur adjoint, Administrateur de programme). La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte à 9 h 30 le 22 avril 2020 par M. Oliviero Montanaro, Président de la réunion. Il a salué les membres du Bureau ainsi que les autres participants à leur première réunion de l'exercice biennal 2020-2021.

4. Le Coordonnateur a également fait une déclaration pour saluer les participants.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel que prescrit dans le document UNEP/MED BUR.89/1. Aucune question additionnelle n'a été ajoutée au point 7 de l'ordre du jour « Questions diverses ». L'ordre du jour figure en Annexe II du présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en janvier - mars 2020

6. Le Coordonnateur a présenté les documents « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période janvier-mars 2020* » (UNEP/MED BUR.89/3) et « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 20* » (UNEP/MED BUR.89/4) et il a fait référence aux « *Rapports de la 39^e et 40^e Réunions du Comité exécutif de coordination* » et à la « *Compilation des fiches projets* », présentés dans les documents UNEP/MED BUR.89/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.

7. Lors de sa présentation, le Coordonnateur a souligné le fait que, en dépit de la situation liée à la pandémie de COVID-19 et des mesures mises en place pour endiguer l'épidémie, beaucoup de progrès ont déjà été réalisés au cours des premiers mois de l'exercice biennal quant à la mise en œuvre des décisions de la CdP 21, notamment concernant le Programme de travail (PdT) et budget pour 2020-2021. Une référence spécifique a été faite à la réunion du Comité exécutif de coordination qui s'est tenue en janvier 2020 et qui a permis d'avoir une discussion stratégique approfondie concernant les priorités du système PAM-Convention de Barcelone pour l'exercice biennal, y compris concernant la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2027. Elle a également permis d'initier une discussion concernant d'autres processus stratégiques, tels que la préparation du programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles dans la

région méditerranéenne (PAS BIO pour l'après 2020), la proposition en vue de la désignation possible de l'ensemble de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en vertu de l'annexe VI de la Convention MARPOL, l'évaluation à moyen terme de la SMDD et le Plan d'action sur la consommation et la production durables (Plan d'action CPD), entre autres.

8. Les progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources ont également été soulignés, notamment concernant la finalisation du processus d'élaboration du Med Programme financé par le FEM – un programme ambitieux ayant mobilisé environ 37 millions de dollars US pour le système PAM-Convention de Barcelone, ses partenaires et les pays méditerranéens éligibles au FEM. Les notes conceptuelles relatives à deux nouveaux projets, à savoir l'EcAp-MED III et le Marine Litter MED II, qui font suite à de précédents projets ayant été finalisés avec succès, ont été soumises et approuvées par la 8^e réunion du Comité directeur du Programme de l'instrument de financement du GPGC, en vertu de l'accord-cadre CE-PNUE, en février 2020. Les propositions complètes étaient en cours de finalisation. En outre, la réunion a été informée du fait qu'une proposition de projet conjoint avec la FAO/CGPM était en cours de soumission auprès du FEM, alors que des propositions de nouveaux projets ont été élaborées et soumises par les composantes du PAM auprès de divers donateurs et sources de financement, afin de soutenir la mise en œuvre du Programme de travail 2020-2021. Une référence a également été faite aux projets existants et mis en œuvre avec succès, tels que le projet Adriatique du FEM et le projet IMAP-MPA financé par la CE, aux projets finalisés avec succès, tels que le projet « MedMPA Network », financé par la CE et les projets de mécanisme de soutien SEIS, ainsi qu'à l'accord de coopération avec le ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer.

9. Les points soulignés portaient notamment sur la mise à jour des aspects techniques du système de rapport en ligne de la Convention de Barcelone (BCRS), en vue de lancer la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019. Les synergies et complémentarités ont été renforcées avec les institutions et organisations mondiales et régionales, telles que l'Union européenne, le Comité de la protection du milieu marin de l'OMI et la Convention de Bâle (en particulier son partenariat sur les déchets plastiques). La réunion a également été informée des progrès réalisés concernant l'interface science-politique et les rapports d'évaluation, notamment la co-organisation par le PAM de l'atelier régional pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 (Venise, Italie, 21-23 janvier 2020), les progrès concernant la publication et la communication du rapport SoED 2019, la mise en œuvre de la Feuille de route du 2023 MED QSR et la finalisation du rapport sur les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région Méditerranée.

10. Enfin, le Coordonnateur a informé la réunion des progrès spécifiques réalisés concernant les thèmes centraux et transversaux de la Stratégie à moyen terme 2016-2022. Il a indiqué, entre autres, que les solutions fondées sur la nature occupaient une place de plus en plus centrale dans le travail du PNUE et qu'elles étaient étroitement liées à la mise en œuvre du thème central « diversité biologique et écosystèmes » de la SMT et au-delà.

11. Le Président et d'autres membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour l'excellent travail effectué sur une courte période et dans les circonstances particulières liées au COVID-19. Ils ont également formulé quelques commentaires spécifiques portant sur le texte du Rapport sur l'état d'avancement.

12. Concernant le paragraphe 110, il a été clarifié que la préparation de l'accord CAMP entre l'Albanie et l'Italie ne dépendait pas de la signature potentielle d'un nouvel accord bilatéral entre l'Italie et le PNUE/PAM et que la préparation de l'Accord CAMP se poursuivra conformément au Programme de travail établi. L'allocation de ressources externes sera nécessaire à une phase ultérieure afin d'assurer la mise en œuvre de l'Accord CAMP. En outre, des discussions se sont tenues concernant l'élaboration possible d'une proposition de projet à soumettre au Fonds vert pour le climat. Le Coordonnateur souligné le fait que cette idée n'en était encore qu'à sa phase préliminaire et que des consultations auront lieu à ce sujet avec le Bureau et les Parties contractantes plus tard dans l'année. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction sur ce point ainsi que concernant les progrès

relatifs aux CAMP bilatéraux et ils ont souligné que ces questions étaient également intéressantes à prendre en compte dans le cadre de la préparation de la prochaine SMT.

13. Les membres du bureau ont également exprimé leur satisfaction au sujet des discussions tenues pendant et après la 40^e réunion du Comité exécutif de coordination relative à la préparation de la nouvelle SMT. Ils ont également demandé au Secrétariat s'il existait des plans d'urgence sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités du PNUE/PAM, en soulignant qu'après la crise du COVID-19, l'agenda international risquait de rester concentré sur les questions économiques et financières et de reléguer l'environnement au second plan. L'importance des questions relatives à la diversité biologique et au changement climatique a été abordée.

14. La réunion s'est félicitée du soutien de l'Italie sur un certain nombre d'activités, dans le cadre de l'accord bilatéral entre l'IMELS et le PNUE/PAM et elle a souligné l'utilité de certains autres projets tels que MEDREGION. Un membre du Bureau a souligné la nécessité d'explorer de nouveaux instruments et mécanismes sous régionaux de mise en œuvre qui seront utilisés en vue de soutenir les groupes de pays ne bénéficiant pas de projets actuels ou futurs financés par l'instrument de financement du GPGC de la Commission européenne. Concernant le paragraphe 107 du Rapport sur l'état d'avancement, les membres du Bureau ont demandé que les points focaux du CAR/PAP soient associés à l'élaboration de la boîte à outils destinée à la phase analytique du processus de PSM.

15. Le Coordonnateur a pris note des préoccupations des membres du Bureau concernant les implications potentielles de la situation relative au COVID-19 et a informé les participants que des discussions et actions appropriées ont été initiées à tous les niveaux : au sein du PNUE/PAM, du siège du PNUE et des Nations Unies en général. Concernant les impacts possibles du COVID-19 sur les priorités environnementales mondiales, M. Leone a exposé les priorités majeures mises en avant par le siège du PNUE, à savoir « *l'accent sur la nature* », « *la gestion des déchets* » (en particulier les déchets médicaux) et « *l'écologisation des réponses* ».

16. **Conclusions :**

(a) Le Bureau exprime sa satisfaction quant au travail réalisé au cours de la période allant de janvier à mars 2020, tel que présenté par le Secrétariat et salue les efforts entrepris et les résultats obtenus jusqu'à présent.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

17. Le Coordonnateur a informé la réunion des progrès réalisés, tels que présentés dans le document « *Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.89/5) portant sur l'état des contributions financières, les questions relatives au personnel et les questions administratives. Il a indiqué que la situation actuelle était imprévisible en raison de la pandémie de COVID-19 et que la réserve opérationnelle et le solde net de trésorerie étaient d'une grande importance dans la mesure où ils garantissent une sécurité additionnelle au système.

18. Prenant acte du bon état de santé du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, le Bureau a exprimé sa satisfaction quant aux informations communiquées. Les membres du Bureau ont demandé que de nouvelles mises à jour soient transmises, une fois l'analyse finalisée, concernant l'impact possible de la crise actuelle liée au COVID-19 sur la situation financière et à être tenus informés de toute complication qui viendrait à surgir.

19. Le Secrétariat a fait remarquer que le niveau des contributions financières perçues pour 2019 était très élevé et qu'il contribuait au bon état de santé financière du système. Des contributions sont également perçues pour 2020, bien qu'elles soient ralenties en raison de la pandémie de COVID-19. Enfin, il a été souligné que le Secrétariat était en contact avec un certain nombre de Parties contractantes qui ont confirmé que, malgré un léger retard, les contributions seraient versées dans leur intégralité.

20. En ce qui concerne les arriérés de longue date, il a été souligné que deux des pays présentant des arriérés, à savoir l'État de Libye et la République arabe syrienne, faisaient face à une situation

critique qui les distinguait des autres pays présentant des arriérés et qu'en conséquence, cette situation devait être prise en compte. Il a également été indiqué qu'il pourrait être nécessaire d'aborder la question des arriérés de ces deux Parties contractantes lors de la CdP.

21. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'assurer la liaison avec le siège du PNUE afin d'évaluer si les impacts potentiels de la situation liée au COVID-19 sur la préparation des nouvelles évaluations à l'échelle des Nations Unies étaient pris en compte de façon adéquate au niveau mondial.

22. En ce qui concerne les questions relatives au personnel, le Secrétariat a indiqué que les ouvertures de postes aussi bien pour le personnel que pour les consultants étaient publiées sur Inspira, conformément aux règles des Nations Unies en la matière, en ajoutant que les points focaux du PAM étaient tenus informés des nouvelles ouvertures de postes par courriel.

23. Le Coordonnateur a informé les membres du Bureau des efforts accomplis, en coordination avec les autorités de la République hellénique, en vue d'identifier de nouveaux locaux adaptés pour accueillir le siège du PAM ou, si cela n'est pas réalisable, d'entreprendre la rénovation des locaux actuels. Les membres du Bureau ont inscrit leur disponibilité pour soutenir les efforts du Secrétariat et ont indiqué que, si aucun progrès n'était réalisé dans ce sens d'ici la prochaine réunion du Bureau, la question devrait à nouveau être abordée lors de cette réunion en vue d'entreprendre des actions additionnelles, avec une implication éventuelle du Bureau lui-même.

24. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note des soldes du Fonds et de la réserve opérationnelle et demande au Secrétariat de continuer à maintenir la réserve opérationnelle au niveau recommandé et de tenir le Bureau informé des soldes du Fonds. Le Bureau demande également au Secrétariat d'être tenu informé de l'éventuel impact de la crise actuelle liée au COVID-19 sur la situation financière, une fois que l'analyse sera finalisée et conformément aux projections et scénarios établis par le PNUE,

(b) Le Bureau se félicite des informations fournies concernant les états financiers intérimaires au 31 décembre 2019 et note que les états financiers vérifiés seront communiqués dès qu'ils seront disponibles,

(c) Le Bureau note avec satisfaction le niveau élevé de contributions perçues pour les années 2018 et 2019,

(d) Le Bureau prie instamment les Parties contractantes à verser les contributions de 2020 dès que possible et à respecter la Procédure 4.2.b des Règles et procédures financières applicables aux fonds de la Convention de Barcelone, qui stipulent que les contributions pour chaque année civile doivent être versées ponctuellement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée. Ce point est particulièrement important en raison de l'impact imprévisible de la crise mondiale actuelle liée au COVID-19. Le Bureau demande au Secrétariat, en plus de la pratique actuelle qui consiste à publier les contributions sur le site internet du PNUE/PAM, de communiquer tous les trois mois un état mis à jour des contributions aux points focaux du PAM,

(e) Le Bureau exhorte les sept Parties contractantes dont les contributions pour des années précédentes sont toujours en attente, à verser leurs contributions dès que possible, en particulier pour les pays présentant des arriérés de plus de 24 mois, en prenant acte de la situation particulière dans laquelle se trouvent l'État de Libye et de la République arabe syrienne,

(f) Le Bureau prend note des actions entreprises par le Secrétariat concernant les quatre Parties contractantes présentant des arriérés de plus de 24 mois et demande au Secrétariat de continuer à recouvrer les arriérés, conformément aux Règlements, règles et procédures financiers correspondants, et d'informer le Bureau et les Parties contractantes, lors de leur prochaine réunion, des progrès réalisés conformément à un calendrier de paiement proposé et examiné,

(g) Le Bureau prend note de l'application du nouveau barème des quotes-parts ajusté pour les années 2020-2021,

(h) Le Bureau se félicite des progrès réalisés concernant les procédures administratives adoptées par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal actuel en vue de garantir le démarrage rapide et rationalisé des activités du PdT et indique que de nouvelles mises à jour relatives à l'exécution financière du Programme de travail et budget 2020-2021 seront communiquées lors de sa prochaine réunion ordinaire,

(i) Le Bureau prend note de la part des recettes affectée aux dépenses d'appui aux programmes pour 2019 ainsi que de l'affectation anticipée des dépenses d'appui au programme pour 2020 et exhorte le Secrétariat à entreprendre les actions appropriées pour que ces ressources soient employées le plus efficacement possible afin de renforcer davantage les opérations du PNUE/PAM,

(j) Le Bureau prend note de la situation en matière de recrutement au sein de l'Unité de coordination et se félicite des efforts accomplis par le Secrétariat pour assurer la fourniture de ressources humaines adéquates en vue de la bonne mise en œuvre du Programme de travail et tenir le Bureau informé de tout retard potentiel au niveau des procédures de recrutement,

(k) Le Bureau prend note avec satisfaction de l'ensemble des efforts entrepris par la République hellénique et le Secrétariat et exhorte le gouvernement hôte à progresser rapidement, conformément à ses engagements, en vue de fournir des locaux adéquats au Secrétariat en 2020 et ce afin de garantir l'efficacité et l'efficience des opérations des Nations Unies.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

25. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP/MED BUR.89/6).

26. La réunion a examiné les questions résumées dans les paragraphes suivants.

- A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

27. Le Coordonnateur a indiqué qu'aucun nouvel instrument de ratification n'a été reçu depuis avril 2019 et il a informé le Bureau des initiatives destinées à soutenir la ratification qui pourraient être menées par le Secrétariat en coopération avec les composantes du PAM, en prenant en compte les ressources nécessaires et les contraintes liées à la pandémie de COVID-19.

28. Les membres du Bureau ont pris note de l'état actuel de la ratification et ont indiqué qu'ils assureront la liaison avec les autorités concernées de leurs Parties contractantes concernant les éventuels progrès réalisés en vue de ratifier les Protocoles dont la ratification reste en attente.

29. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note de l'état d'avancement actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en contact avec le Secrétariat afin de faciliter la coordination du processus de ratification des instruments juridiques pertinents,

(b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts visant à atteindre la pleine ratification de la Convention de Barcelone révisée et de ses Protocoles et salue propositions du Secrétariat pour d'éventuelles initiatives visant à soutenir les ratifications.

- B. Respect des obligations et système des rapports

30. Le Secrétariat a communiqué les informations mises à jour concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la décision IG.24/1 relative au « Comité de respect des obligations ». En ce qui concerne la transmission des rapports, le Secrétariat a communiqué des informations mises à jour relatives à la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre : à compter du 14 avril 2020, 15 nouveaux rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été soumis à

travers le nouveau système de rapports en ligne du système de la Convention de Barcelone (BCRS). Cela porte à 19 le nombre total de Parties contractantes ayant soumis leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour 2016-2017, dont 12 d'entre elles ont finalisé le processus de soumission. En parallèle, le Secrétariat et le CAR/INFO sont en train de finaliser les aspects techniques relatifs à la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019 et une invitation officielle à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2018-2019 sera envoyée aux points focaux du PAM en mai 2019.

31. Le Bureau a noté les progrès réalisés au niveau de la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre et a suggéré qu'une réunion de travail soit organisée avec le CAR/INFO afin d'aider les points focaux des Parties contractantes n'ayant pas encore transmis leurs rapports à progresser dans ce sens.

32. Le Bureau a également discuté de la façon dont les informations communiquées dans les rapports nationaux de mise en œuvre pourraient contribuer plus efficacement et rapidement à la préparation de la nouvelle SMT. Il a été proposé que la lettre adressée aux Parties contractantes, les invitant à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2018-2019, insiste également sur la nécessité de procéder à cette soumission afin de contribuer l'évaluation de la SMT actuelle et à la préparation de la nouvelle SMT.

33. **Conclusions :**

(a) Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre sans délai leurs rapports nationaux d'application pour les périodes 2012-2013, 2014-2015 et/ou 2016-2017,

(b) Le Bureau demande au Secrétariat de finaliser le processus de simplification du Système de communication en ligne de la Convention de Barcelone (BCRS), afin de faciliter la soumission en temps voulu des rapports nationaux d'application pour l'exercice biennal 2018-2019 par les Parties contractantes,

(c) Le Bureau élit Mme Xenia Loizidou, de nationalité chypriote, en tant que membre suppléant du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans, jusqu'à la CdP 23¹.

- C. Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027

34. Le Secrétariat a présenté les progrès accomplis concernant l'évaluation de la SMT 2016-2021 et la préparation de la SMT 2022-2027, tel qu'exposé dans le Rapport sur les questions spécifiques et son Annexe I. Un accent particulier a été placé sur les consultations qui ont pris place pendant et après la 40^e réunion du Comité exécutif de coordination (CEC, Rome, Italie, 30-31 janvier 2020), tel que présenté également dans le rapport de la 40^e réunion du CEC (document UNEP/MED BUR.89/Inf.4).

35. Le Bureau a exprimé sa satisfaction quant aux discussions qui se sont tenues au sein du CEC et aux résultats obtenus et il a formulé des recommandations relatives au processus ainsi qu'à la structure et aux priorités de la SMT. Concernant le processus, il a été indiqué que le CEC devrait participer aux réunions du Comité directeur ainsi que du Groupe de travail à composition non limitée, en tant qu'observateur, et que la nature des différents organes (Bureau, Comité directeur, groupe de travail à composition non limitée, points focaux du PAM) nécessitait d'être davantage clarifiée. À cette fin, le Bureau a demandé qu'un document succinct soit préparé par le Secrétariat, basé que l'annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, expliquant le processus, le calendrier et le rôle des organes concernés et soumis à leurs membres pour commentaires. Les membres du Bureau ont soutenu l'implication des parties prenantes/partenaires du PAM dans le processus, en indiquant que cela pourrait être mieux mis en œuvre au niveau du groupe de travail à composition non limitée et à travers des consultations en ligne pertinentes. L'importance que des discussions aient lieu lors de la réunion

¹ La Turquie n'a pas participé à l'élection du membre suppléant du Comité de respect des obligations qui a eu lieu lors de la réunion.

des points focaux du PAM, au printemps 2021, concernant la nouvelle SMT, a été soulignée et il a été noté que la documentation pertinente devrait être transmise en temps voulu pour cette réunion.

36. En ce qui concerne la structure et les priorités de la nouvelle SMT, il a été souligné que les priorités des ODD et de l'Accord de Paris devraient également figurer dans la nouvelle SMT. Il a été indiqué que le changement climatique devrait constituer un thème central de la nouvelle SMT et l'importance de la question de la diversité biologique a également été soulignée, en particulier par rapport au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et au Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il a également été souligné que, dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets marins et plastiques, la priorité en matière de pollution tellurique doit être axée sur la gestion des déchets, directement ou indirectement liée aux ODD, avec une approche zéro déchets, en s'appuyant sur les expériences des pays dans ce domaine. Un membre du Bureau a également fait référence aux questions relatives à la santé environnementale, le cas échéant, en particulier compte tenu de la situation actuelle liée au COVID-19. Un autre membre du Bureau a indiqué que la question de l'intégration des mécanismes de l'interface science-politique au sein de l'ensemble des politiques du PAM, afin de garantir leur impact réel sur le terrain, devrait constituer une des priorités dans le cadre de la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2027. Concernant la structure, un membre du Bureau a souligné que la SMT devrait être axée sur le niveau des résultats stratégiques afin de permettre suffisamment de flexibilité dans la mise en œuvre et que les moyens techniques, financiers et opérationnels destinés à atteindre les objectifs de la SMT devraient également être spécifiés. En raison du temps limité consacré aux discussions lors de la réunion et de l'importance de cette question, les membres du Bureau ont convenu de faire parvenir un document écrit au Secrétariat après la réunion.

37. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note du calendrier établi pour l'évaluation de la SMT actuelle et la préparation de la nouvelle SMT, tel que présenté en annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, ainsi que des progrès accomplis et demande au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de la décision IG.24/2 de manière inclusive,

(b) Le Bureau se félicite de la discussion qui s'est tenue au sein du CEC concernant la préparation de la nouvelle SMT et approuve la participation des membres du CEC aux réunions du Comité directeur et du groupe de travail à composition non limitée en vue de la préparation de la nouvelle SMT. Le Bureau invite ses membres à soumettre au Secrétariat des indications initiales concernant les principales priorités qui devraient figurer dans la nouvelle SMT dans les trois semaines suivant la réunion du Bureau,

(c) Le Bureau prend note de la nomination des trois membres additionnels² du Comité directeur par les sous-groupes et demande au Secrétariat de préparer la première réunion du comité directeur, conformément au calendrier d'exécution figurant en annexe I du Rapport sur les questions spécifiques³. Il demande également au Secrétariat de préparer une note explicative concernant les rôles et relations attendus des différentes structures impliquées dans la préparation de la SMT (c.-à-d. le Bureau, le Comité directeur, l'OEWG et les points focaux du PAM) ainsi qu'un calendrier révisé (sur la base de celui présenté en annexe I du Rapport sur les questions spécifiques) pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PNUE/PAM et la préparation de la nouvelle SMT dans les trois semaines suivant la réunion du Bureau.

- D. Processus principaux et documents stratégiques :

- Politique de gestion des données

² M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou, Tunisie; Mme. Selma Cengic, Bosnie-Herzégovine; M. Charalambos Hajipakkos, Chypre.

³ La Turquie n'a pas participé aux discussions portant sur les membres du Comité directeur pour la préparation de la nouvelle SMT.

- **Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables**
- **PAS BIO**
- **ECA SOx Med**
- **MED QSR 2023**
- **Étude de prospective MED 2050**
- **Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)**
- **Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution**
- **Plans régionaux concernant la pollution**

38. Le Secrétariat a présenté les progrès réalisés concernant les principaux processus et documents stratégiques élaborés au cours de l'exercice biennal actuel. Faisant suite à cette introduction, les membres du Bureau ont examiné les progrès accomplis et ont fourni une orientation sur la voie à suivre.

39. Les membres du Bureau ont souligné l'importance de la désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (MED Sox ECA) et ont demandé qu'une référence soit incluse concernant cette question dans les conclusions de la réunion. Ils ont exprimé leur soutien au processus et ont souligné qu'il s'agissait d'une question compliquée pour certaines Parties contractantes, comme l'ont montré les discussions qui se sont tenues au cours du dernier exercice biennal. Le Secrétariat a informé la réunion du fait que trois ateliers nationaux portant sur la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de la Convention MARPOL ont été organisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Libye (novembre/décembre 2019), qu'une réunion bilatérale a été organisée en Tunisie (mars 2020), alors que les trois ateliers nationaux pour l'Algérie, le Liban et l'Égypte ont été postposés en raison de l'épidémie de COVID-19.

40. Concernant le rapport d'évaluation du MedECC, il a été noté que le rapport dans son intégralité ainsi que le résumé à destination des décideurs politiques seront soumis lors de la conférence ministérielle de l'UpM puis à la CdP 22. Suite aux discussions relatives au paragraphe 40 du Rapport sur les questions spécifiques, le Bureau a souligné qu'il était prématuré d'évaluer l'impact que le rapport d'évaluation du MedECC pourrait avoir sur les décisions de la CdP 22, et en particulier sur les mesures juridiquement contraignantes qui seront potentiellement adoptées.

41. Concernant le MED QSR 2023, il a été noté que sa préparation suivait la Feuille de route de l'Approche écosystémique et l'évaluation des besoins et était soutenue aussi bien par les activités du Programme de travail et budget que par des projets spécifiques en cours ou qui vont démarrer prochainement. Les questions techniques sont d'abord examinées au sein des CORMON (biodiversité, pollution, littoral et hydrographie) conformément à la structure de gouvernance de l'EcAp. L'observateur de l'UE a salué le travail entrepris par le Secrétariat en vue de mettre en œuvre l'approche écosystémique et a souligné l'importance de présenter des propositions concrètes en matière d'exécution des produits dans le cadre de la Feuille de route du 2023 MED QSR au niveau des indicateurs communs, y compris une analyse des lacunes associées, des exigences concrètes et des échéances à soumettre à l'examen des Parties contractantes et à soumettre lors de la 90^e réunion du Bureau pour examen et orientation (conformément au paragraphe 35 du Rapport sur les questions spécifiques : *Conformément à la décision IG.24/4, le Secrétariat élabore, au cours du premier semestre 2020 et avec le soutien des composantes du PAM, de nouvelles propositions concrètes relatives à l'exécution des produits au niveau des indicateurs communs et dans le cadre de la Feuille de route du 2023 MED QSR, notamment une analyse des lacunes, des exigences concrètes et des échéances, pour examen de la part des Parties contractantes avant d'être soumises au Bureau pour examen et recommandations lors de sa 90^e réunion.*). Cette analyse accompagnée d'échéances, ainsi que les informations relatives aux équipes techniques du système du PNUE/PAM destinées à soutenir

l'élaboration d'un QSR 2023 basé sur les données, est très importante afin de répondre à la décision adoptée par les Parties contractantes lors de la CdP 20 à Tirana et portant sur l'élaboration d'un Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 basé sur les données. Le Bureau a accueilli cette proposition avec satisfaction et a suggéré de formuler des recommandations spécifiques à cette fin. Des informations plus détaillées seront fournies par le Secrétariat lors de la prochaine réunion du Bureau.

42. Concernant les Plans régionaux de lutte contre la pollution, le Secrétariat a précisé que deux groupes de travail composés d'experts seraient constitués, l'un portant sur les plans régionaux pour le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues d'épuration (en raison de la corrélation entre leurs contenus) et l'autre portant sur le plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée. Les membres du Bureau ont demandé au Secrétariat de préparer une note comportant des informations plus détaillées concernant les termes de références et les calendriers des groupes de travail qui seront mis en place en vue d'élaborer des Plans régionaux de lutte contre la pollution et de mettre à jour les annexes des Protocoles relatifs à la prévention de la pollution ainsi que de présenter les termes de référence en annexes du présent rapport. La note a été transmise aux membres du Bureau pour commentaires, tout comme la version finale des conclusions et recommandations de la réunion du Bureau. Aucun commentaire n'a été formulé et la note est présentée en annexe III du présent rapport.

43. Au cours des discussions portant sur les protocoles et plans régionaux relatifs à la prévention de la pollution, le Coordonnateur a souligné qu'au vu de l'importance et de l'ampleur du mandat du MED POL, davantage de ressources humaines devaient être affectées afin d'exécuter efficacement ce mandat.

44. Le Bureau a souligné le fait que l'orientation spécifique qu'il a fournie concernant certains processus répondait à la nécessité de renforcer leur degré de mise en œuvre, compte tenu des complexités et des difficultés rencontrées, sur la base des informations fournies par le Secrétariat dans son Rapport sur les questions spécifiques, et qu'elle n'était pas le reflet d'une différence dans le degré d'importance accordé par rapport à la mise en œuvre des autres décisions de la CdP 21 et des activités du PdT.

45. **Conclusions :**

(a) Le Bureau salue les efforts consentis à ce jour concernant les principaux processus et documents stratégiques destinés à mettre en œuvre les décisions pertinentes de la CdP 21 et demande au Secrétariat poursuivre dans ce sens et exhorte les Parties contractantes à s'engager pleinement et à soutenir ces processus,

(b) Le Bureau approuve les termes de référence et le calendrier élaborés par le Secrétariat, et inclus en annexe des présentes conclusions et recommandations, concernant (i) le processus de mise à jour des annexes du Protocole « tellurique » et du Protocole « immersions » et (ii) le processus d'élaboration de Plans régionaux pour la réduire/prévenir la pollution marine provenant de sources situées à terre, respectivement. Le Bureau demande aux Parties contractantes de contribuer efficacement à ces processus afin de garantir leur bon achèvement,

(c) Le Bureau accueille avec satisfaction le travail en cours portant sur la désignation éventuelle de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (MED Sox ECA) et encourage le Secrétariat, le REMPEC et les Parties contractantes à poursuivre leur collaboration en vue de garantir la réussite du processus,

(d) Le Bureau se félicite du travail actuellement mené par le Secrétariat en vue d'identifier les lacunes, des exigences concrètes et des échéances dans le cadre de l'élaboration du 2023 MED QSR et invite le Secrétariat à présenter un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Feuille de route du 2023 MED QSR lors de la 90^e réunion du Bureau, en y intégrant des informations relatives aux équipes techniques mises en place à cet effet,

(e) Le Bureau salue le processus de consultation en cours relatif au rapport du MedECC sur les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région méditerranéenne.

- E. Coopération et partenariat

46. Faisant suite à une mise à jour apportée par le Coordonnateur concernant les progrès réalisés dans le domaine de la coopération et des partenaires, le Bureau a salué les progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources financières ainsi qu'en matière de coopération et de partenariats, y compris par rapport aux synergies développées avec d'autres Secrétariats concernant les mesures de protection et de gestion spatiales de la diversité biologique en Méditerranée.

47. La réunion a également examiné la possibilité de mettre à jour les mémorandums d'accord existants avec l'UpM et la FAO/CGPM. Il a été indiqué que le Bureau et les Parties contractantes seront informés en temps voulu de la mise à jour des annexes/domaines de collaboration des mémorandums d'accord. En ce qui concerne la signature des Mémorandums d'accord entre les CAR et les partenaires, il a été indiqué que le processus élaboré et officiellement communiqué aux CAR, conformément aux conclusions de la 87^e réunion du Bureau, était mis en œuvre.

48. Conclusions :

(a) Le Bureau salue le travail mené par le Secrétariat en vue de mobiliser des ressources financières dans le cadre du MedProgramme du FEM et encourage le Secrétariat à démarrer les activités innovantes et ambitieuses du MedProgramme dès que le cadre juridique relatif à l'utilisation des fonds sera établi,

(b) Le Bureau se félicite du travail en cours visant à renforcer la collaboration avec les partenaires et demande au Secrétariat de garantir le plein engagement de points focaux du PAM dans le processus de révision des Protocoles d'accord et de tenir le Bureau informé des progrès accomplis,

(c) Concernant les synergies développées avec d'autres Secrétariats dans le domaine des mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine dans la zone méditerranéenne, le Bureau prend note du travail initial du Secrétariat et encourage celui-ci à étudier et examiner plus avant avec les partenaires des formes informelles de participation des organisations et organismes compétents pour le dialogue multilatéral et le travail collaboratif,

(d) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation menée par le Secrétariat concernant les nouvelles candidatures soumises par « l'Association Sawa pour le développement » et l'« Institut de recherche et de protection marines Blue World » (BWI) en vue de leur accréditation en tant que partenaires du PAM et demande au Secrétariat de les soumettre aux points focaux du PAM et à la CdP 22 pour examen et approbation. En ce qui concerne la « Fédération des Coopératives des Pays de Mayoko » (FECOPAM), le Bureau s'accorde sur le fait que tous les critères et conditions ne sont pas remplis pour son accréditation en tant que partenaire du PAM.

- F) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs

49. Le Coordonnateur a présenté une brève mise à jour relative aux activités d'information et de communication et aux plans mis en œuvre au cours de l'exercice biennal dans ce domaine. Il a exprimé sa satisfaction quant aux progrès accomplis, en indiquant que les efforts étaient à présent davantage structurés grâce à la capacité accrue de l'Unité de coordination et du fonctionnement efficace du groupe de travail sur l'information et la communication, avec également des progrès au niveau de la présence du PAM sur les médias sociaux, en coordination avec le siège.

50. Le Bureau s'est félicité des progrès pertinents accomplis et a formulé des commentaires, en particulier concernant la diffusion et la communication du rapport SoEd 2019. Il a été indiqué que, dans la mesure où la révision finale du rapport SoEd complet était en cours, le rapport serait transmis aux points focaux du PAM dès que cette révision serait finalisée, afin de procéder à une dernière

vérification de l'absence d'erreurs de nature purement techniques, et ce dans un délai court afin que la publication ne soit pas retardée.

51. Conclusion :

(a) Le Bureau exprime sa satisfaction quant aux efforts accomplis et aux résultats du travail en matière d'information, de communication et de diffusion et demande au Secrétariat de continuer à progresser dans ce sens,

(b) Le Bureau encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts en matière de communication sur les rapports d'évaluation en appliquant une approche globale à l'échelle de l'ensemble du système et, à cette fin, à assurer la diffusion du SoED 2019 à tous les niveaux, dans la mesure où celui-ci constitue un produit majeur du système PAM-Convention de Barcelone. Le Bureau encourage les Parties contractantes à identifier des multiplicateurs médias et hors média pour la diffusion des résultats et conclusions du SoED 2019 au niveau des Parties contractantes,

(c) Le Bureau demande au Secrétariat de transmettre la version finale de Rapport SoED aux des points focaux du PAM, ainsi que les présentes conclusions, afin qu'ils vérifient l'absence d'erreurs de nature purement technique dans un délai strict de 10 jours. La décision finale et la reddition de comptes concernant l'exactitude technique du Rapport SoED demeurent du ressort du CAR/Plan bleu et du Secrétariat.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 90^e réunion du Bureau

52. Le Bureau a convenu que sa 90^e réunion se tiendrait les 12-13 novembre 2020, à Athènes, Grèce (comme stipulé dans le document UNEP/MED BUR.89/Inf.3). La réunion du Comité directeur portant sur la SMT est planifiée les 10-11 novembre, juste avant la réunion du Bureau.

53. Un membre du Bureau a indiqué que selon le document UNEP/MED BUR.89/Inf.3, la 91^e réunion du Bureau est planifiée aux mêmes dates que la réunion des points focaux du CAR/INFO, qui doit se tenir en mai 2021 et que cela risquait de poser certaines difficultés. Il a donc proposé de modifier la date de l'une des deux réunions.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

54. Aucune autre question additionnelle n'a été soulevée par les membres du Bureau.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

55. Le Bureau a adopté la série de conclusions telle que figurant dans le présent rapport.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

56. La réunion a été clôturée par le Président à 16 h 30, le jeudi 23 avril 2020.

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

ITALY / ITALIE

(PRESIDENT)

Mr. Oliviero Montanaro

Director General
Directorate for Sustainable Development,
Environmental Damage and European Union
Affairs
Ministry of Environment, Land and Sea Protection

Mr. Roberto Giangreco

Directorate General for Nature and Sea Protection
Ministry of Environment Land and Sea Protection

Ms. Silvia Sartori

Expert
Sogesid Technical Assistance Unit - Ministry of
Environment Land and Sea Protection

Ms. Valentina Mauriello

Expert
Sogesid Technical Assistance Unit - Ministry of
Environment Land and Sea Protection

FRANCE/FRANCE

(VICE PRESIDENT)

S.E.M. Yann Wehring

Ambassadeur pour l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

M. Benoit Rodrigues

Chargé de mission protection du milieu marin et
conventions de mers régionales (Méditerranée,
Océan indien, Pacifique, Caraïbes)
Bureau Biodiversité et Milieux
Direction des Affaires Européennes et
Internationales
SG/DAEI/CCDD/CCDD2
Ministère de la transition écologique et solidaire

Mr. Clément Payeur

Protection internationale des océans – Global ocean
protection
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Sous-direction de l'environnement et du climat
(CLEN)

ISRAEL/ISRAEL

(VICE PRESIDENT)

Ms. Ayelet Rosen

Head of Division
Division of Multilateral Environmental
Agreements
Ministry of Environmental Protection

MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO
(VICE PRESIDENT)

Ms. Ivana Stojanovic
Adviser, Department for Sustainable Development
and Integrated Coastal Zone Management
Ministry of Sustainable Development and Tourism

TURKEY / TURQUIE
(VICE PRESIDENT)

Ms. Asli Topalak
Expert
Ministry of Environment and Urbanization

MOROCCO/MAROC
(RAPPORTEUR)

Ms. Nassira Rheyati
Chef de la Division de la Coopération
Internationale
Direction du Partenariat, de la Communication et
de la Coopération
Département de l'Environnement
Ministère de l'énergie, des mines et de
l'environnement

OBSERVER

**EUROPEAN UNION/UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Marijana Mance
Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point
European Commission
Directorate-General for Environment
Unit C2 : Marine Environment and Water Industry

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

Mr. Gaetano Leone
Coordinator

Ms. Tatjana Hema
Deputy Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la réunion |
| Point 2 de l'ordre du jour | Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux |
| Point 3 de l'ordre du jour | Rapport sur les travaux menés en janvier – mars 2020 |
| Point 4 de l'ordre du jour | Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif |
| Point 5 de l'ordre du jour | Questions spécifiques : <ul style="list-style-type: none">a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocolesb) Respect des obligations et système des rapportsc) Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027d) Processus principaux et documents stratégiques :<ul style="list-style-type: none">- Politique de gestion des données du PNUE/PAM- Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables- PAS BIO- ECA SO_x Med- MED QSR 2023- Étude de prospective MED 2050- Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)- Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution- Plans régionaux concernant la pollutione) Coopération et partenariatf) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs |
| Point 6 de l'ordre du jour | Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 90^e réunion du Bureau |
| Point 7 de l'ordre du jour | Questions diverses |
| Point 8 de l'ordre du jour | Conclusions et recommandations |
| Point 9 de l'ordre du jour | Clôture de la réunion |

Annexe III

Mandats des groupes de travail composés d'experts chargés de la mise à jour des annexes aux Protocoles relatifs à la pollution et de l'élaboration des Plans régionaux de réduction de la pollution, et calendriers correspondants

Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour des annexes au Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone

1. Contexte

Conformément au Programme de travail et au budget 2018-2019, le Secrétariat a préparé le document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 « Proposals for updating the Annexes of the Land Based Sources, Hazardous Waste and Dumping Protocols » (Propositions de mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique », « déchets dangereux » et « immersions »). Ce document a été présenté et examiné à la réunion des Points focaux du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine et côtière dans la région méditerranéenne (MED POL) qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 29 au 31 mai 2019.

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour examiner les annexes et faire des propositions à examiner à la 22^e réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

La mise à jour du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 est en cours ; ce document de travail sera examiné lors des réunions du groupe de travail.

2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour des annexes au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole « tellurique ») est de soumettre la version actualisée desdites annexes à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Les experts désignés doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects de la gestion de la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre, y compris les aspects visés par les annexes actuelles au Protocole « tellurique », à savoir : les programmes et mesures d'élimination de la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre, les secteurs et polluants prioritaires, les autorisations de rejet de déchets et les conditions d'application à la pollution transportée par l'atmosphère ainsi que les critères de définition des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE).

4. Tâches

Le groupe de travail examinera la version actualisée du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 et l'adaptera, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'examiner pleinement les mises à jour requises conformément aux décisions pertinentes de la CdP, de l'application de l'approche par écosystème, de l'examen des techniques actualisées ainsi que des MTD et MPE, des travaux d'élaboration des Plans régionaux et de la nécessité d'harmoniser le document avec les processus et engagements mondiaux et régionaux pertinents, le cas échéant.

5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juin 2020.
- ✓ Consultation en ligne du document de travail actualisé : de juillet à décembre 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner le premier projet d'annexes : février 2021.
- ✓ Soumission du projet d'annexes à la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen du projet de décision correspondant par la réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) : septembre 2021.

✓ Soumission du projet de décision à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions.

Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour des annexes au Protocole « immersions » de la Convention de Barcelone

1. Contexte

Conformément au Programme de travail et au budget 2018-2019, le Secrétariat a préparé le document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 « Proposals for updating the Annexes of the Land Based Sources, Hazardous Waste and Dumping Protocols » (Propositions de mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique », « déchets dangereux » et « immersions »). Ce document a été présenté et examiné à la réunion des Points focaux du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine et côtière dans la région méditerranéenne (MED POL) qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 29 au 31 mai 2019.

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour examiner les annexes et faire des propositions à examiner à la 22^e réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

La mise à jour du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 est en cours ; ce document de travail sera examiné lors des réunions du groupe de travail.

2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour l'annexe au Protocole « immersions » est de soumettre la version actualisée desdites annexes à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Les experts désignés doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects de la gestion des activités d'immersion, y compris les aspects visés par l'annexe actuelle au Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole « immersions »), à savoir : les facteurs à prendre en considération pour établir les critères régissant la délivrance des autorisations d'immersion de matières en mer et l'expertise dans le domaine d'application des Directives relatives à l'évaluation des déchets ou autres matières dont l'immersion peut être envisagée (adoptées par la CdP).

4. Tâches

Le groupe de travail examinera la version actualisée du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 et l'adaptera, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'examiner pleinement les mises à jour requises conformément aux décisions pertinentes de la CdP, de l'application de l'approche par écosystème, de l'examen des techniques actualisées ainsi que des MTD et MPE, des travaux d'élaboration des Plans régionaux et de la nécessité d'harmoniser le document avec les processus et engagements mondiaux et régionaux pertinents, le cas échéant.

5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juin 2020.
- ✓ Consultation en ligne du document de travail actualisé : de juillet à novembre 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner le premier projet d'annexes : décembre 2020.
- ✓ Soumission du projet d'annexe à la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen du projet de décision correspondant par la réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) : septembre 2021.

✓ Soumission du projet de décision à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions.

Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé d'améliorer/d'élaborer les Plans régionaux de traitement des eaux urbaines résiduaires et de gestion des boues d'épuration

1. Contexte

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour améliorer le Plan régional de réduction de la DBO₅ concernant les eaux urbaines résiduaires, élaborer un nouveau Plan régional pour la gestion des boues d'épuration et faire rapport à la 22^e réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts est de soumettre le Plan régional de traitement des eaux urbaines résiduaires et le Plan régional pour la gestion des boues d'épuration à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Il est recommandé de créer un seul groupe de travail pour l'amélioration du Plan régional de réduction de la DBO₅ concernant les eaux urbaines résiduaires et pour l'élaboration d'un nouveau Plan régional pour la gestion des boues d'épuration. Cela se justifie par le fait que les processus de traitement des eaux usées constituent un système de gestion environnementale complet, qui inclut également les processus de gestion des boues en tant que sous-produit du traitement des eaux usées. Par conséquent, les processus de traitement des eaux usées et des boues ne peuvent être séparés : ils sont intrinsèquement liés et s'influencent mutuellement au cours de leurs interactions.

Les experts désignés pour ce groupe de travail doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects des systèmes de traitement des eaux usées et des boues. Cela comprend, entre autres, des connaissances sur les techniques de maîtrise de la pollution relatives aux eaux urbaines résiduaires et aux boues d'épuration, ainsi que sur les techniques disponibles concernant la réutilisation des eaux usées et les applications terrestres des boues d'épuration.

4. Tâches

Le groupe de travail examinera l'annexe à la décision IG.24/10 et ajustera les mesures proposées à l'aide des spécifications techniques et des annexes requises, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'associer aux Plans régionaux des mesures réalisables et des calendriers de mise en œuvre appropriés. Le groupe de travail examinera également le rapport préparé par le Secrétariat sur le coût de la mise en œuvre des Plans régionaux, y compris ceux des mesures de suivi et de l'établissement de rapports.

5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juin 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner les parties des Plans régionaux relatives aux mesures techniques, au calendrier de mise en œuvre et aux exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que les annexes techniques : octobre/novembre 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner les versions finales des deux Plans régionaux : mai 2021 (avant la réunion des Points focaux du MED POL).
- ✓ Examen des dernières versions des Plans régionaux par la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen des projets de décisions relatives aux deux Plans régionaux par la réunion des Points focaux du PAM : septembre 2021.

- ✓ Soumission des projets de décisions relatives aux deux Plans régionaux à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions.

Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé d'améliorer le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée

1. Contexte

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour améliorer le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, et faire rapport à la 22^e réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts est de soumettre la version améliorée du Plan régional de gestion des déchets marins à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Les experts désignés doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects de la gestion des déchets marins et/ou de la gestion des déchets plastiques, y compris la réduction des microplastiques, la surveillance des déchets marins, l'économie circulaire, la consommation et la production durables, etc.

4. Tâches

Le groupe de travail examinera l'annexe à la décision IG.24/10 et ajustera les mesures proposées, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'améliorer le Plan régional en prévoyant des mesures réalisables et un calendrier de mise en œuvre approprié. Le groupe de travail examinera également le rapport préparé par le Secrétariat sur le coût de la mise en œuvre des Plans régionaux, y compris ceux des mesures de suivi et de l'établissement de rapports.

5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juillet/aout 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner les mesures actualisées du Plan régional, le calendrier de mise en œuvre et les nouvelles propositions d'annexes techniques : mars 2021.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner le projet final du Plan régional amélioré : mai 2021 (avant la réunion des Points focaux du MED POL).
- ✓ Examen de la dernière version du Plan régional par la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen du projet de décision du Plan régional par la réunion des Points focaux du PAM : septembre 2021.
- ✓ Soumission du projet de décision de la CdP concernant le Plan régional à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions. Toutes les composantes du PAM seront invitées à contribuer au processus.



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.90/8



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

11 décembre 2020
Original : anglais

90^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Téléconférence, 12 - 13 novembre 2020

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2020

Table des matières

	Pages
Rapport	1-12
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. En consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 90^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue les 12 et 13 Novembre 2020. La réunion s'est tenue par téléconférence, en raison des mesures visant à contenir la pandémie de COVID-19.

Participation

2. A cette réunion ont assisté le Président du Bureau, M. Giuseppe Italiano, accompagné de Mme Paolina Pepe, M. Roberto Giangreco et Mme Valentina Mauriello (Italie) ; les Vice-Présidents : Amb. Yann Wehring, accompagné de M. Benoit Rodrigues et M. Clément Payeur (France) ; Mme Ayelet Rosen (Israël) ; Mme Ivana Stojanovic (Monténégro) ; Mme Asli Topalak et M. Seda Nal (Turquie) ; et le Rapporteur, Mme Khaoula Lagrini (Maroc). Mme Marijana Mance (Union européenne) a participé à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (Coordonnateur, Coordonnateur adjoint, Administrateur de programme). La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion du Bureau a été ouverte à 9 h 30 (TU+2) le 12 novembre 2020 par M. Giuseppe Italiano, Président du Bureau. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau ainsi qu'aux autres participants, avant d'affirmer qu'il convenait que les travaux se poursuivent le plus efficacement possible en dépit des difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Il a ajouté que des données scientifiques récemment recueillies en Méditerranée montrent que l'environnement est gravement menacé par les activités humaines. Il a terminé en affirmant que l'Italie était déterminée à assumer pleinement son rôle à la Présidence du Bureau, tout en faisant remarquer l'importance que revêt la coordination régionale dans le cadre du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM.

4. Le Coordonnateur du PNUE/PAM, M. Gaetano Leone, a adressé une brève allocution de bienvenue aux participants, avant de faire remarquer que le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement, publié tout récemment, mettait parfaitement en lumière la gravité de la situation en Méditerranée. Il a souligné l'importance que revêt la deuxième réunion du Bureau dans le cadre de cet exercice biennal et a réaffirmé que le Secrétariat se tenait prêt à apporter son concours aux Parties contractantes.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP/MED BUR.90/1. Suite à une demande de la France, une question supplémentaire a été ajoutée au point 7 de l'ordre du jour « *Questions diverses* », à savoir la présentation par la France du plan d'action « *La Méditerranée, une mer modèle d'ici 2030* » qui sera lancé le 11 janvier 2021 au « *One Planet Summit* ». L'ordre du jour est présenté à l'annexe II du présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en avril - septembre 2020

6. Le Coordonnateur a présenté les documents « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période avril - septembre 2020* » (UNEP/MED BUR.90/3) et « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP 21* » (UNEP/MED BUR.90/4) et il a fait

référence aux « *Rapports des 41^e et 42^e réunions du Comité exécutif de coordination* » et à la « *Compilation des fiches projets* », présentés dans les documents UNEP/MED BUR.89/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.

7. Au cours de son intervention, le Coordonnateur a fait observer que la situation liée à la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place pour l'endiguer ont certes posé un certain nombre de difficultés, mais sans pour autant porter atteinte aux objectifs du Programme de travail. La seconde année de l'exercice biennal pourrait s'avérer difficile, selon la façon dont évoluera la crise en cours. Le Coordonnateur a souligné qu'une étape cruciale avait été franchie au cours de cette période avec la ratification universelle des amendements à la Convention de Barcelone, suite au dépôt de l'instrument de ratification par la Bosnie-Herzégovine le 19 octobre 2020. Il a par ailleurs tout particulièrement insisté sur les trois réunions du Comité exécutif de coordination, consacrées à la mise au point de la Stratégie à moyen terme 2022-2027.

8. D'autres faits marquants ont été relevés, parmi lesquels les progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources, notamment par le biais de l'approbation de tous les projets en faveur des enfants organisés dans le cadre du Programme pour la Méditerranée (MedProgramme), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que la réunion de lancement du Programme, qui a eu lieu en ligne du 20 au 22 juillet 2020, mais aussi l'approbation par la Commission européenne (CE) des propositions complètes pour les projets EcAp-MED III et Marine Litter MED II. Des projets mis en œuvre avec succès ont également été mis en exergue, tels que le projet Adriatique du FEM, ainsi que d'autres projets menés à bien, tels que le mécanisme de soutien SEIS (Système de partage d'informations sur l'environnement) financé par la CE, ou encore l'accord de coopération conclu avec le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer.

9. Il a également été fait état des importants progrès accomplis en matière de mobilisation, de relations synergiques et de complémentarités concernant un certain nombre d'institutions mondiales et régionales, comme l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastique, ou encore de la participation au processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). En matière de gestion des connaissances, l'attention a été attirée sur le lancement du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement dans le cadre de la Semaine verte de l'Union européenne, sans oublier la mise en œuvre de la feuille de route du 2023 MED QSR (Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée). Le lancement, en juin 2020, de la nouvelle version du site Web du PNUE/PAM a par ailleurs constitué une avancée majeure.

10. Le Coordonnateur a également avisé les participants à la réunion de certains progrès réalisés dans les domaines liés aux thèmes centraux et transversaux de la Stratégie à moyen terme 2016-2022. Il a rappelé les principaux processus stratégiques appelés à être examinés plus avant au titre du point 5 de l'ordre du jour, tout en évoquant un certain nombre d'activités qui ont été menées au cours de la période considérée. Il a terminé son intervention en indiquant que le rapport d'avancement témoignait du fait que les travaux de l'Unité de coordination et des différentes composantes du PAM contribuaient à une mise en œuvre intégrée du Programme de travail au niveau régional.

11. Le Président et les autres membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour les travaux remarquables accomplis au cours de l'exercice, compte tenu notamment du contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour la grande clarté du rapport. Ils ont également formulé un certain nombre d'observations sur le corps du rapport. S'agissant du paragraphe 10, il a été précisé que le projet EcAp-MED III avait été approuvé par la Commission européenne en juillet 2020. Il a par ailleurs été demandé que la version française des documents de travail soit envoyée le plus tôt possible afin que chacun dispose d'un délai suffisant pour les examiner, de façon à ce que des consultations internes puissent être menées par les Parties contractantes.

12. Les membres du Bureau ont félicité la Bosnie-Herzégovine au sujet de la ratification des amendements à la Convention de Barcelone et ont exprimé leur satisfaction à l'égard des échanges qui ont eu lieu au cours des trois réunions du Comité exécutif de coordination consacrées à l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme. Ils se sont également félicités du fait qu'aucun retard majeur

n'avait été constaté dans la mise en œuvre du Programme de travail, et ce malgré la pandémie de COVID-19.

13. Conclusion :

(a) Le Bureau se félicite du travail accompli entre avril et septembre 2020, tel que présenté par le Secrétariat, et des efforts déployés et des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à l'action intégrée de l'Unité de coordination et des composantes du PAM, malgré les difficultés résultant de la pandémie de COVID-19.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

14. Le Coordonnateur a remercié les Parties contractantes pour les contributions financières reçues, lesquelles se montaient à 80 % des montants prévus, soit un taux équivalent à celui enregistré au même mois en 2019. Il a ajouté que l'Unité de coordination entretenait des contacts réguliers avec la Division des services internes du PNUE pour ce qui est des questions financières et administratives.

15. La Coordinatrice adjointe, M^{me} Tatjana Hema, a informé les participants à la réunion des progrès présentés dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » (document UNEP/MED BUR.90/5), dans lequel sont exposés l'état des contributions financières, les questions relatives au personnel et les aspects administratifs. Elle a fait remarquer que le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée est équilibré, malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19. Elle a par ailleurs ajouté que le solde du compte du pays hôte sera utilisé pour procéder à la rénovation des locaux du PNUE/PAM, conformément à un arrangement antérieur avec le pays hôte.

16. Au cours du point suivant, les membres du Bureau se sont interrogés sur la façon dont seraient utilisées les économies réalisées grâce à la réduction des déplacements due à la pandémie de COVID-19. Il a été convenu de traiter cette question au titre du point 5 de l'ordre du jour.

17. S'agissant des questions relatives au personnel, le Secrétariat a fait remarquer que les ouvertures de postes, tant pour les fonctionnaires que pour les consultants, étaient publiées sur Inspira, conformément au règlement de l'ONU en la matière, tout en ajoutant que les points focaux du PAM étaient informés de toutes les nouvelles ouvertures de postes par courrier électronique afin qu'ils puissent les relayer.

18. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note du solde du Fonds au 31 décembre 2019 ;

(b) Le Bureau prend note des états financiers et de l'état du Fonds de réserve opérationnelle et réitère les conclusions de sa 89^e réunion, demandant que les États financiers audités soient partagés dès leur publication ;

(c) Le Bureau note avec satisfaction le montant des contributions reçues pour l'année 2020. Il demande aux Parties contractantes dont les contributions pour 2020 sont encore en suspens de les verser dans les meilleurs délais ;

(d) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à respecter la Procédure 4.2.b des Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, qui dispose que les contributions pour chaque année civile sont attendues au cours du premier trimestre de cette année et doivent être versées rapidement et intégralement. Ceci est particulièrement important en raison de l'impact de la crise mondiale actuelle liée à la COVID-19 et des incertitudes qu'elle crée ;

(e) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes en retard de paiement, en particulier celles ayant des arriérés de plus de deux ans, à les verser le plus rapidement possible, tout en tenant compte des circonstances particulières de chaque Partie contractante en retard de paiement ;

(f) Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat concernant les Parties contractantes ayant des arriérés et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour recouvrer ces arriérés conformément aux Règles et procédures et aux Règlements financiers et de faire rapport au Bureau et aux Parties contractantes lors de leurs prochaines réunions sur les progrès liés aux éventuels échéanciers de paiement ;

(g) Le Bureau prend note des progrès réalisés dans l'exécution financière du programme de travail et du budget pour 2020-2021 ;

(h) Le Bureau prend note de l'affectation d'appui au programme pour 2020 et se félicite de l'augmentation de l'affectation de crédits approuvée par la Division des services internes du PNUE ;

(i) Le Bureau prend note de la situation des recrutements pour l'Unité de coordination et salue les efforts déployés par le Secrétariat pour garantir des ressources humaines adéquates pour la bonne mise en œuvre du programme de travail ;

(j) Le Bureau souligne la nécessité d'achever d'urgence la procédure de sélection du nouveau coordinateur du PAM/PNUE et invite le directeur exécutif du PNUE à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une vacance de poste ;

(k) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts conjoints déployés par le Gouvernement grec et l'Unité de coordination sur la question des locaux de l'Unité de coordination à Athènes et demande au Secrétariat de l'informer des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion et d'impliquer, si nécessaire, le soutien du Bureau pour la finalisation de ce processus.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

19. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP/MED BUR.90/6).

20. Les paragraphes qui suivent rendent compte des questions traitées par les participants à la réunion.

- A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

21. Le Coordonnateur a insisté sur la récente ratification des amendements à la Convention de Barcelone par la Bosnie-Herzégovine, qui a conduit à leur ratification universelle par les Parties contractantes, tout en appelant les membres du Bureau à exhorter toutes les Parties contractantes à ratifier les Protocoles qui ne l'ont pas encore été.

22. Les membres du Bureau ont pris acte de l'état d'avancement du processus de ratification, avant de signaler qu'ils entendaient se concerter avec les autorités compétentes de leurs Parties contractantes sur les possibles avancées concernant les Protocoles dont la ratification est en cours. Ils ont également demandé au Secrétariat d'analyser les éventuels problèmes communément rencontrés par les Parties contractantes et qui conduisent à des taux de ratification partiels pour certains Protocoles.

23. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note de l'état d'avancement actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en contact avec le Secrétariat afin de faciliter la coordination du processus de ratification des instruments juridiques pertinents. Le Bureau demande au Secrétariat d'examiner si des défis communs ou systémiques retardent la ratification d'un ou de plusieurs protocoles de la Convention de Barcelone, et de faire rapport à la COP 22 ;

(b) Le Bureau remercie la Bosnie-Herzégovine d'avoir ratifié les amendements de 1995 à la Convention de Barcelone et se félicite d'être parvenu à la ratification universelle des amendements à la Convention de Barcelone par toutes ses Parties contractantes ;

(c) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts aux fins de la ratification des protocoles de la Convention de Barcelone.

B. Respect des obligations et système des rapports

24. L'Administrateur du programme chargé des questions de gouvernance, M. Ilias Mavroeidis, a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décision IG.24/1 relative au « Comité de respect des obligations », plus particulièrement en ce qui concerne la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre. Il a signalé que l'Unité de coordination et le CAR/INFO (Centre d'activités régional pour l'information et la communication) travaillent en étroite collaboration avec les Parties contractantes en vue de les aider à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre, et il a ajouté qu'un certain nombre de Parties contractantes avaient entamé le processus de rédaction de leurs rapports 2018-2019, bien qu'aucun rapport n'ait encore été officiellement soumis.

25. Le Bureau a pris acte des progrès réalisés en matière de soumission des rapports nationaux de mise en œuvre et a demandé au Secrétariat de rechercher des moyens permettant de mieux accompagner les Parties contractantes dans le cadre de leurs obligations à cet égard. À cette fin, il conviendrait par exemple de procéder au renforcement des contacts bilatéraux avec les Parties contractantes ou, au besoin, d'organiser une réunion virtuelle avec toutes les Parties contractantes intéressées. Il a été convenu que le Secrétariat examinerait plus avant cette question et les différentes solutions envisageables, ainsi que le sujet des postes budgétaires appropriés à mobiliser pour favoriser la ratification des Protocoles, en concertation avec le Comité de respect des obligations.

26. Conclusions :

(a) Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à présenter sans délai leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes 2012-2013, 2014-2015 et/ou 2016-2017 ;

(b) Le Bureau demande au Secrétariat de continuer de travailler aux côtés des Parties contractantes en vue de les aider à établir leurs rapports nationaux et à analyser les difficultés qu'elles éprouvent s'agissant de se conformer aux exigences relatives à cet exercice ;

(c) Le Bureau se réjouit de constater que l'Unité de coordination et les autres composantes du PAM continuent de fournir une assistance aux Parties contractantes et demande au Secrétariat de fournir également, le cas échéant, une assistance financière en 2021, en consultation avec le Comité de respect des obligations et en fonction des fonds disponibles ;

(d) Le Bureau encourage les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019 pour la date convenue de décembre 2020, en suivant les orientations générales données afin d'améliorer l'exhaustivité des rapports et leur présentation à temps des rapports ; et

(e) Le Bureau se dit satisfait du travail du Comité de respect des obligations.

- C. Conséquences possibles liées au COVID-19 et réponses proposées par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM

27. La Coordinatrice adjointe a fait mention des deux documents établis par le Secrétariat, en collaboration avec l'ensemble des composantes du PAM, sur les impacts de la COVID-19 et les mesures susceptibles d'être prises par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM à cet égard (document UNEP/MED BUR.90/Inf.6). Ces documents s'appuient sur les principes énoncés dans le document connexe établi par le Siège du PNUE. Il a été noté qu'aucune activité ne semblait être exposée à un réel risque de non-exécution en raison de la COVID-19, et que des économies étaient attendues du fait de l'annulation des déplacements et de l'organisation de réunions virtuelles.

La Coordinatrice adjointe a indiqué que, sachant que le montant exact des économies réalisées ne serait connu qu'après la clôture des comptes 2020, à savoir au début du printemps 2021, le Secrétariat souhaitait demeurer en liaison étroite avec le Bureau en vue d'une possible réaffectation des sommes économisées en faveur de la mise en œuvre du Programme de travail, en fonction des besoins.

28. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction à l'égard des efforts proactifs déployés par le Secrétariat à ce sujet et, notant que la situation était toujours en pleine évolution, ont demandé au Secrétariat de fournir au Bureau davantage de précisions sur les économies réalisées, ainsi qu'une liste des activités au profit desquelles celles-ci pourraient être réaffectées. Il a été convenu que ces précisions pourraient être fournies au cours de la période intersessions, avant la prochaine réunion du Bureau, et que les membres du Bureau discuteraient de ces propositions avec les autres Parties contractantes au sein de leurs groupes respectifs. Le Secrétariat prendra ensuite contact avec tous les points focaux du PAM afin qu'aucune proposition ne fasse l'objet d'objections.

29. Les incidences possibles de la pandémie de COVID-19 sur les processus internationaux – tels que la préparation et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB – ont également fait l'objet de discussions, compte tenu du risque qu'elles présentent à l'égard des principaux processus du PNUE/PAM, tels que le Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne post-2020 (PAS BIO post-2020). Cette question a été examinée plus en détail au titre du point 5.E de l'ordre du jour.

30. **Conclusions :**

a) Le Bureau se félicite du travail et de la réponse proactive du Secrétariat concernant les impacts possibles de la COVID-19 et demande au Secrétariat de continuer à travailler dans ce sens et d'informer le Bureau lors de sa 91^e réunion ;

b) Le Bureau invite le Secrétariat à présenter, lors de sa prochaine réunion, une estimation plus détaillée des économies découlant de l'incidence de la COVID-19 sur l'exécution de ses travaux et un tableau présentant les activités concernées, assorti de propositions sur la manière dont les fonds seront réaffectés.

- D. Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027

31. Le Coordonnateur a présenté un aperçu de l'évaluation indépendante de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et de l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 – d'après le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (document UNEP/MED BUR.90/6) et ses annexes I et II, respectivement –, ainsi que les conclusions applicables de la première réunion du Comité directeur sur la Stratégie à moyen terme (document UNEP/MED BUR.90/7). Il a également été question des principaux résultats représentatifs de la nouvelle Stratégie à moyen terme, tels qu'exposés dans le document UNEP/MED BUR.89/Inf.4. Le Coordonnateur a précisé que les deux consultants ayant pris part au processus comptaient parmi les participants à la réunion, avant d'insister sur les consultations qui ont eu lieu au cours des trois dernières réunions du Comité exécutif de coordination, comme en rend compte le document UNEP/MED BUR.89/Inf.4.

32. Le consultant chargé de l'évaluation indépendante de la Stratégie à moyen terme PNUE/PAM 2016-2021, M. Ivica Trumbic, a rendu compte de l'état d'avancement de l'évaluation, tel que présenté dans l'annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, en renvoyant aux principales conclusions tirées des réponses au questionnaire d'évaluation. La plupart des personnes interrogées ont estimé que la Stratégie à moyen terme était pour le moment partiellement mise en œuvre, ce qui selon eux s'avère satisfaisant sachant qu'il reste plus d'un an pour s'y employer, tout en précisant qu'ils étaient satisfaits de leurs interactions avec le Secrétariat. Les autres conclusions se rapportant à la préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme ont par ailleurs pointé la nécessité de définir des objectifs et des indicateurs précis, de se limiter à des objectifs et des priorités restreints, de prendre en considération des facteurs budgétaires bien précis et de renforcer les interrelations au niveau mondial. Le consultant a également indiqué que la pandémie de COVID-19 ne permettait pas d'effectuer des

missions dans les pays, et que des entretiens avec un certain nombre de Parties contractantes et de partenaires de premier plan auraient lieu dans les prochaines semaines.

33. Les membres du Bureau se sont félicités du travail accompli jusqu' alors et du mécanisme de consultation mis en place, tout en souhaitant que les deux processus, à savoir l'évaluation de la Stratégie en cours et l'élaboration de la nouvelle Stratégie, soient menés de front. Ils ont également souligné qu'il importait de procéder à une évaluation des besoins en vue de renforcer le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM et de pouvoir mettre en place la nouvelle Stratégie à moyen terme et les nouveaux Programmes de travail, comme le prévoit la Décision IG.24/14. Le Secrétariat a souligné que tout était mis en œuvre pour assurer l'interdépendance des deux processus, et qu'il avait mis au point un dispositif d'analyse systémique de la nouvelle Stratégie afin d'évaluer les besoins nécessaires à sa bonne application.

34. Le Secrétariat a présenté de manière plus détaillée les progrès réalisés concernant l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme, en faisant référence à l'annexe II du Rapport sur les questions spécifiques et aux conclusions de la première réunion du Comité directeur sur la Stratégie à moyen terme. Il a été rappelé que la structure de la Stratégie à moyen terme était inspirée de la nouvelle Stratégie à moyen terme du PNUE, tout en étant adaptée aux spécificités du PNUE/PAM et de la Méditerranée. Les prochaines étapes consisteront à préciser les éléments explicatifs, les objectifs et les résultats escomptés, ainsi qu'à définir les cibles et les indicateurs du programme, tout en décrivant comment la Stratégie à moyen terme est susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs arrêtés aux échelles régionale et mondiale concernant la situation de l'environnement et la question du développement durable, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable.

35. Le Bureau s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme, ainsi que des travaux et des conclusions de la première réunion du Comité directeur sur la Stratégie à moyen terme, tout en faisant remarquer que la structure de cette nouvelle Stratégie était plus limpide. Les membres du Bureau ont par ailleurs demandé au Secrétariat de les tenir informés dans les mois à venir des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre du processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme 2022-2027 du fait de la pandémie de COVID-19.

36. Ils ont également fait savoir que certains résultats, notamment ceux qui participent à la mise en œuvre, devraient être davantage intégrés aux programmes thématiques ou au programme de base, comme ceux qui se rapportent au suivi et à l'évaluation intégrés et au 2023 MED QSR. Le Secrétariat a indiqué que les programmes facilitateurs n'étaient pas moins importants que les programmes thématiques, et que leur dimension transversale était cruciale au regard de toutes les décisions à venir. Le Secrétariat a signalé que la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique et du Programme intégré de surveillance et d'évaluation relevait du programme fondamental sur la gouvernance, tout en ajoutant que l'accent serait mis sur la mise en œuvre intégrée de tous les programmes. Il a également été précisé que le projet de Stratégie à moyen terme était toujours en cours, et qu'il convenait de s'éloigner d'une approche cloisonnée en mettant davantage l'accent sur l'interdépendance entre les différents programmes et la contribution des composantes du PAM en faveur de leur exécution.

37. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans la préparation de la nouvelle SMT et se félicite de l'annexe II du Rapport sur les questions spécifiques et du projet de document des résultats préparé lors de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT ;

(b) Le Bureau, ayant pris connaissance des résultats de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT, demande au Secrétariat et au Comité directeur, de poursuivre la préparation de la nouvelle SMT selon le calendrier approuvé, et tenant compte des observations et suggestions reçues au cours de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT et de la 90^e réunion du Bureau ;

(c) Le Bureau demande au Secrétariat d'être tenu informé de toute difficulté liée à la persistance de la pandémie de COVID-19 et à ses implications sur le processus d'élaboration de la nouvelle

stratégie à moyen terme pour la période 2022-2027, afin de faciliter sa finalisation en temps utile ;

(d) Le Bureau prend note de l'état d'avancement de l'évaluation de l'actuelle SMT et demande aux Parties contractantes de fournir toutes les informations nécessaires au consultant chargé de l'évaluation indépendante de la SMT. Le Bureau demande au Secrétariat de veiller à ce que le projet de rapport d'évaluation soit finalisé à temps pour être soumis à la première réunion des Points focaux du PAM de l'exercice biennal 2020-2021 ;

(e) Le Bureau demande au Secrétariat d'assurer les interconnexions et la fertilisation croisée entre les processus d'évaluation de la SMT actuelle et de préparation de la nouvelle SMT.

- E. Processus principaux

- **MED QSR 2023**
- **ECA SOx Med**
- **Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables**
- **Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)**
- **Étude de prospective MED 2050**
- **PAS BIO, y compris les liens avec les processus de la Convention sur la diversité biologique après-2020**
- **Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution**
- **Plans régionaux concernant la pollution**
- **Autres processus**

38. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement des principaux processus et documents stratégiques en cours de préparation pour l'exercice biennal en cours. Suite à cette présentation, les membres du Bureau ont débattu des progrès réalisés et ont fait part de leurs recommandations sur la voie à suivre.

39. Ils ont souligné l'importance que revêt la mise en œuvre de la feuille de route du 2023 MED QSR et du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, tout en faisant référence aux projets financés par la Communauté européenne en faveur de ce processus, tels que les projets MEDREGION et EcAp MED III. S'agissant de la mise en œuvre de la feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (MED SECA), certains membres du Bureau ont souligné qu'il importait de ratifier l'annexe VI à la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL), sans oublier les ateliers s'y rapportant qui doivent être organisés dans les Parties contractantes concernées. Il a également été noté qu'un certain nombre de Parties contractantes, parmi lesquelles l'Italie, la France et l'Espagne, participaient financièrement à la mise en œuvre de la feuille de route. Le projet LIFE, financé par la Communauté européenne et soutenant également ce processus, a également été mentionné.

40. Les membres du Bureau ont salué le rapport d'évaluation MAR1 établi par le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC), tout en soulignant l'importance que revêtent la collaboration entre le PNUE/PAM et l'Union pour la Méditerranée (UpM) à cet égard ainsi que le fait que le Secrétariat du MedECC soit hébergé au Centre d'activités régionales du Plan Bleu. Ils se sont également félicités de la probable approbation du rapport par la réunion ministérielle de l'UpM et par la COP 22, et se sont prononcés en faveur de la poursuite de cette initiative fructueuse au-delà de la publication du rapport MAR1.

41. S'agissant de l'étude prospective MED 2050, il a été observé qu'elle était publiée à point nommé, compte tenu des défis environnementaux auxquels la région est confrontée, et qu'il conviendrait par ailleurs d'encourager la jeunesse à prendre part activement à cette démarche tournée vers l'avenir.

42. En ce qui concerne la préparation du PAS BIO post-2020, il a été fait référence aux incidences possibles de la pandémie de COVID-19 sur l'élaboration et l'approbation du Cadre mondial de la

biodiversité pour l'après-2020 de la CDB. Le Secrétariat a informé le Bureau qu'il était déterminé à poursuivre le processus d'exécution du mandat défini par la COP malgré les retards dus à la pandémie de COVID-19, notamment au titre de la CDB. Tout report éventuel du processus de révision du PAS BIO et de son harmonisation avec le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB nécessiterait un examen très rigoureux des implications possibles, tant en ce qui concerne les aspects de fond que les aspects réglementaires, et serait envisagé, le cas échéant, sous le strict contrôle du Bureau.

43. **Conclusions :**

(a) Le Bureau se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les principaux processus de mise en œuvre des décisions pertinentes de la COP 21, demande au Secrétariat de progresser dans cette direction et invite les Parties contractantes à fournir l'ensemble de leurs conseils et contributions à ces importants processus et à contribuer efficacement à leur bonne exécution ;

(b) Le Bureau prend note des progrès réalisés dans la désignation des utilisateurs nationaux du PISE et dans la soumission des données au système d'information du PISE et demande aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de désigner officiellement des utilisateurs PISE et de soumettre les données dont elles disposent. Le Bureau demande au Secrétariat de remettre en ligne sur le système d'information du PISE les données de la phase pilote, identifiées comme données de test, et d'informer les Parties contractantes concernées en leur demandant de valider les données pour une nouvelle mise en ligne officielle ;

(c) Le Bureau note avec satisfaction la collaboration fructueuse entre le PNUE/PAM et l'Union pour la Méditerranée (UPM) concernant le réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) et son premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1), qui doit être publié en novembre 2020, et invite instamment les Parties contractantes à contribuer à l'achèvement de ce rapport majeur et de son résumé à l'intention des décideurs, en vue de son éventuelle approbation lors de la COP 22.

- **F. Accords avec les pays hôtes des CARs**

44. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement de la préparation des dispositions communes minimales pour les accords avec les pays hôtes des Centres d'activités régionaux (CAR) ainsi que des consultations nécessaires avec les pays hôtes des CAR.

45. Le Bureau s'est félicité du travail accompli et a demandé au Secrétariat de finaliser les dispositions en question en vue de les soumettre à la COP 22.

46. **Conclusion :**

(a) Le Bureau se félicite des progrès réalisés dans la préparation de la série de dispositions communes minimales et demande au Secrétariat de les finaliser, en coopération avec les pays hôtes des CAR, en vue de les soumettre à la COP 22.

- **G. Coopération et partenariat**

47. Après un exposé du Secrétariat sur les progrès réalisés en matière de coopération et de partenariats, le Bureau a salué les progrès accomplis concernant la mobilisation des ressources financières ainsi que le renforcement de la coopération et des partenariats avec les organisations régionales et mondiales. Il a été fait état de l'importance que revêt la relation renforcée avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), mais aussi de la nécessité de nouer des partenariats avec les représentants de la jeunesse, tout particulièrement en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques et à la biodiversité. Le Secrétariat a précisé que la collaboration avec le CGPM serait encore renforcée au moyen du projet conjoint financé par le FEM, qui a tout récemment été approuvé, et que le Protocole d'accord entre le PNUE/PAM et la FAO/CGPM était en cours de révision en vue de tenir compte des dernières évolutions et de la collaboration accrue entre les deux

organisations. Pour ce qui est de la jeunesse, le Secrétariat a souligné qu'il s'agissait d'un aspect essentiel et extrêmement positif, avant de préciser que l'appui politique du Ministre Costa avait permis une participation très importante des jeunes lors de la COP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), notamment par le biais de la Conférence de la jeunesse organisée par l'Italie en préparation de la COP (Naples, Italie, 23 octobre 2019). Il a été ajouté que le Secrétariat s'efforcerait d'assurer une participation régulière de la jeunesse et que des échanges se tiendraient en ce sens sur la question avec la Turquie, pays hôte de la COP 22.

48. D'autres exemples de partenariats fructueux ont été mis en avant par les participants, parmi lesquels l'implication du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM dans le cadre du processus de la Gouvernance internationale des océans de l'Union européenne, l'élaboration de la Stratégie de gouvernance des océans en Afrique, ainsi que le concours du Secrétariat au processus du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB.

49. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés en l'assurant de leur plein soutien. En réponse à une question soulevée par un membre du Bureau, le Secrétariat a précisé que les demandes d'accréditation de nouveaux partenaires du PAM ou de renouvellement d'accréditation devaient être envoyées au Secrétariat six mois avant une réunion des Parties contractantes, conformément à la Décision IG.19/6 sur « la coopération et le partenariat entre le PAM et la société civile ».

50. **Conclusions :**

(a) Le Bureau se félicite des travaux du Secrétariat visant à améliorer la gouvernance des océans et à renforcer la coopération et les partenariats avec les organisations mondiales et régionales pour avoir un impact commun sur le terrain ;

(b) Le Bureau se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne les synergies avec d'autres secrétariats dans le domaine des mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine dans la zone méditerranéenne, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux avec les partenaires sur un dialogue multilatéral informel et un travail de collaboration ;

(c) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation menée par le Secrétariat des nouvelles demandes d'accréditation en tant que partenaires du PAM présentées par l'« Association de Recherche Environnement et Bio Innovation » (AREBI) et « Mediterranean Conservation Society » et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation ;

(d) Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat de renouveler l'accréditation en tant que partenaires du PAM de l'« Association méditerranéenne pour la sauvegarde des tortues de mer » (MEDASSET), de l'« Association de la continuité des générations » (ACG), et de « Morigenos - Société slovène des mammifères marins » (Morigenos) suite aux demandes soumises par ces organisations, et demande que le Secrétariat les soumette aux Points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation.

- H. Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs

51. Suite à un exposé Secrétariat sur les dernières activités d'information et de communication et les nouveaux projets pour l'exercice biennal, le Bureau a salué les progrès réalisés et le dynamisme du Secrétariat dans ce domaine. Les membres du Bureau ont également exprimé leur satisfaction à l'égard de la nouvelle version du site Web du PNUE/PAM, qu'ils ont estimé être instructif et bien conçu.

52. **Conclusion :**

(a) Le Bureau prend note de la nette amélioration de la communication, exprime sa satisfaction pour les efforts et les résultats des activités d'information et de sensibilisation menées, et

demande au Secrétariat de continuer à progresser dans cette direction en se fondant sur les objectifs de la stratégie de communication.

- I. Promotion et participation à l'initiative « 30x30 » de la Global Ocean Alliance

53. Le représentant de l'Italie a présenté l'initiative « 30x30 » de la Global Ocean Alliance, en indiquant qu'elle promouvait une mobilisation internationale visant à ce qu'au moins 30 % de la surface océanique du globe soit préservée au moyen de zones marines protégées d'ici 2030, 10 % de la superficie faisant l'objet de mesures de protection renforcées. Il a ajouté que cette initiative ambitieuse, à laquelle l'Italie a adhéré en mai 2020, était prise en compte dans les négociations menées au titre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. De fait, l'établissement de liens plus étroits entre cette initiative et les activités connexes menées dans le cadre du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM permettrait de renforcer la place qu'occupe la Méditerranée au niveau mondial.

54. Les membres du Bureau et du Secrétariat ont salué cette initiative, le représentant de la France faisant remarquer que son pays entendait s'y joindre sans tarder. La France a profité de l'occasion pour faire mention d'une autre initiative du même type, à savoir la Coalition de haute ambition pour la nature et l'homme, qui vise à mieux protéger et conserver 30 % des territoires terrestres et maritimes de la planète d'ici 2030.

55. Conclusions :

(a) Le Bureau salue l'initiative « 30by30 » promue dans le cadre du programme Global Ocean Alliance, qui vise à protéger 30 % des océans de la planète d'ici à 2030, et invite les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, en tant que communauté d'États méditerranéens, à envisager de participer à cette initiative afin de lancer un message fort en faveur de la coopération ;

(b) Le Bureau prend note des initiatives similaires, telles que la coalition à niveau élevé d'ambition pour la nature et la population, qui entendent contribuer à protéger et à conserver efficacement 30 % de la surface maritime et terrestre de la planète d'ici 2030.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 91^{ème} réunion du Bureau

56. Le Secrétariat a présenté le calendrier des activités jusqu'à la fin de l'exercice biennal, en faisant remarquer que le programme serait très chargé en 2021, sachant qu'un grand nombre de réunions de gouvernance et de réunions techniques sont prévues en préparation de la COP 22. Il sera donc difficile d'apporter des changements au calendrier, ce qui risquerait de bouleverser l'ordre des réunions prévu. Il a également été précisé que la 91^e réunion du Bureau était prévue les 28 et 29 juin 2020, à Athènes (Grèce), comme indiqué dans le document UNEP/MED BUR.90/Inf.3. La deuxième réunion du Comité directeur de la Stratégie à moyen terme devrait se tenir les 30 juin et 1^{er} juillet, juste après la 91^e réunion du Bureau.

57. Le représentant d'Israël a fait remarquer que, pour des raisons confessionnelles, il serait difficile pour sa délégation de participer à des réunions à certaines dates en septembre 2021, notamment le 16 septembre. Le Secrétariat a pris note de la remarque d'Israël, tout en précisant qu'il était difficile de modifier les dates de réunion à ce stade, étant donné les nombreux délais à respecter pour respecter les règlements de toutes les réunions prévues au cours du second semestre 2021. En tout état de cause, tout sera mis en œuvre pour assurer la participation de toutes les Parties contractantes.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

58. Le représentant de la France a présenté le plan d'action intitulé « La Méditerranée, une mer exemplaire d'ici 2030 », lequel sera lancé le 11 janvier 2021 à l'occasion du Sommet One Planet.

59. **Conclusion :**

(a) Le Bureau prend note de la présentation par la France du plan d'action intitulé « La Méditerranée : une mer modèle à l'horizon 2030 », devant être lancé le 11 janvier 2021 lors du sommet One Planet Summit, qui vise à faire participer les pays méditerranéens aux efforts de conservation de la biodiversité, de promotion de la pêche durable, de gestion des déchets marins et de mise en œuvre de solutions de transport maritime durables tout en établissant des liens essentiels avec les travaux menés dans le cadre du système du PAM et de la Convention de Barcelone.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

60. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions qui figurent dans le présent rapport.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

61. Le Président de la réunion et tous les participants ont exprimé leur profonde gratitude au Coordonnateur du PNUE/PAM, M. Gaetano Leone, lequel quittera ses fonctions en mai 2021, sachant qu'aucune autre réunion du Bureau n'est prévue entre-temps.

62. La réunion a été clôturée par le Président à 18 heures (UTC+2), le vendredi 13 novembre 2020.

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS OF THE BUREAU

ITALY / ITALIE

(PRESIDENT)

Mr. Giuseppe Italiano

Director General for the Protection of Nature and the Sea
Ministry of Environment, Land and Sea

Ms. Paolina Pepe

Head of Unit V - European and International Affairs
General Directorate for the Sea and Coasts
Ministry of the Environment and Protection of Land and Sea

Mr. Roberto Giangreco

Directorate General for Nature and Sea Protection
Ministry of Environment Land and Sea Protection

Ms. Valentina Mauriello

Expert
Sogesid Technical Assistance Unit - Ministry of Environment Land and Sea Protection

FRANCE / FRANCE

(VICE PRESIDENT)

S.E.M. Yann Wehring

Ambassadeur pour l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

M. Benoit Rodrigues

Chargé de mission protection du milieu marin et conventions de mers régionales (Méditerranée, Océan indien, Pacifique, Caraïbes)
Bureau Biodiversité et Milieux
Direction des Affaires Européennes et Internationales
SG/DAEI/CCDD/CCDD2
Ministère de la transition écologique et solidaire
Grande Arche (sud), 92055 La Défense Cedex
France

Mr. Clément Payeur

Protection internationale des océans – Global ocean protection
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Sous-direction de l'environnement et du climat (CLEN)

ISRAEL / ISRAEL

(VICE PRESIDENT)

Ms. Ayelet Rosen

Head of Division
Division of Multilateral Environmental Agreements
Ministry of Environmental Protection

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

Ms. Ivana Stojanovic

(VICE PRESIDENT)

Adviser, Department for Sustainable Development
and Integrated Coastal Zone Management
Ministry of Sustainable Development and Tourism

TURKEY / TURQUIE

Ms. Asli Topalak

Expert

Ministry of Environment and Urbanization

(VICE PRESIDENT)

Mr. Seda Nal

City planner

General Directorate of European Union and
Foreign Relations

MOROCCO / MAROC

Ms. Khaoula Lagrini

Chef de Service de la Coopération Multilatérale
Direction du Partenariat, de la Communication et
de la Coopération

Ministère de l'Energie, des Mines et de

l'Environnement - Département de l'Environnement

(RAPPORTEUR)

OBSERVER

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Marijana Mance

Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point

European Commission

Directorate-General for Environment

Unit C2: Marine Environment and Water Industry

SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

Mr. Gaetano Leone

Coordinator

Ms. Tatjana Hema

Deputy Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis

Programme Management Officer

Ms. Virginie Hart

Consultant

Mr. Ivica Trumbic

Consultant

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour** **Ouverture de la réunion**
- Point 2 de l'ordre du jour** **Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**
- Point 3 de l'ordre du jour** **Rapport sur les travaux menés en avril – septembre 2020**
- Point 4 de l'ordre du jour** **Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**
- Point 5 de l'ordre du jour** **Questions spécifiques :**
- a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles
 - b) Respect des obligations et système des rapports
 - c) Conséquences possibles liées au Covid-19 et réponses proposées par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM
 - d) Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027, y compris le suivi de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT
 - e) Processus principaux :
 - MED QSR 2023
 - ECA SOx Med
 - Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables
 - Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)
 - Étude de prospective MED 2050
 - PAS BIO, y compris les liens avec les processus de la Convention sur la diversité biologique après-2020
 - Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution
 - Plans régionaux concernant la pollution
 - Autres processus
 - f) Accords avec les pays hôtes des CARs
 - g) Coopération et partenariats
 - h) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs
 - i) Promotion de et participation à "30by30 Initiative" de Global Ocean Alliance
- Point 6 de l'ordre du jour** **Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 91^{ème} réunion du Bureau**
- Point 7 de l'ordre du jour** **Questions diverses**
- Point 8 de l'ordre du jour** **Conclusions et recommandations**
- Point 9 de l'ordre du jour** **Clôture de la réunion**

La version française du rapport de la 91^{ème} réunion du Bureau est en cours de préparation.

**91^e réunion du Bureau
7-8 juillet 2021**

Conclusions et recommandations

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2020 – mai 2021

a) Le Bureau se félicite du travail accompli entre octobre 2020 et mai 2021, tel que présenté par le Secrétariat, et des efforts déployés et des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à l'action intégrée de l'Unité de coordination et des composantes du PAM, malgré les difficultés résultant de la pandémie de COVID-19.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

(a) Le Bureau prend note des soldes des fonds au 31 décembre 2019 qui montrent une situation financière saine du système de la Convention PNUE/PAM-Barcelone ;

(b) Le Bureau note avec satisfaction le montant des contributions reçues pour l'année 2020 et 2021. Il demande aux 14 et 7 Parties contractantes dont les contributions pour 2021 et 2020 sont encore en suspens de les verser dans les meilleurs délais ;

(c) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à respecter la Procédure 4.2.b des Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, qui dispose que les contributions pour chaque année civile sont attendues au cours du premier trimestre de cette année et doivent être versées rapidement et intégralement ;

(d) Le Bureau demande au Secrétariat de fournir une analyse globale du solde positif des fonds imprévu (excédent des comptes et épargne liée à la COVID-19), ainsi que de leur composition, afin de permettre une bonne compréhension d'où provient l'excédent et de comment celui-ci a été créé ;

(e) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes en retard de paiement, en particulier celles ayant des arriérés de plus de deux ans, à les verser le plus rapidement possible, tout en tenant compte des circonstances particulières de chaque Partie contractante en retard de paiement ;

(f) Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat concernant les Parties contractantes ayant des arriérés et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour recouvrer ces arriérés conformément aux Règles et procédures et aux Règlements financiers correspondants et invite les Parties contractantes ayant des arriérés à rendre compte de l'avancement de leurs paiements lors de la prochaine réunion des points focaux du PAM qui aura lieu en septembre 2021 ;

(g) Le Bureau salue les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre financière du programme de travail et du budget 2020-2021 et souhaite continuer à prendre des mesures visant à la mise en œuvre complète du programme de travail 2020-2021 ;

(h) Le Bureau se réjouit des informations sur les économies supplémentaires potentielles qui pourraient être réalisées au cours de l'exercice 2020-2021 en temps opportun et demande au Secrétariat d'informer le Bureau et les Parties contractantes sur les économies potentielles lors de leurs prochaines réunions ;

(i) Le Bureau prend note des informations fournies concernant le nouveau barème d'évaluation et demande au Secrétariat d'informer le Bureau, les points focaux du PAM et la COP des résultats de la discussion pertinente de la 76^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et suggère des modalités pour l'application du nouveau barème des contributions ;

(j) Le Bureau prend note des mesures proposées par le Secrétariat qui visent à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre financière du programme de travail, conformément au paragraphe 6 de la procédure 2 des règles et des procédures du Règlement financier et recommande au Secrétariat d'approfondir cette question avec le PNUE et de réfléchir à sa soumission à la réunion des points focaux du PAM prévue en septembre 2021 ;

(k) Le Bureau prend note de la situation des recrutements pour l'Unité de coordination et salue les efforts déployés par le Secrétariat pour garantir des ressources humaines adéquates pour la bonne mise en œuvre du programme de travail ;

(l) Le Bureau salue le leadership et les précieuses contributions du coordinateur du PAM, M. Gaetano Leone, au système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et lui adresse ses meilleurs vœux pour sa retraite ;

(m) Le Bureau félicite Mme Tatjana Hema pour sa nomination en tant que Coordonnatrice du PNUE/PAM et apprécie l'achèvement rapide du processus de recrutement par le Directeur exécutif qui a permis d'assurer la continuité des travaux du Secrétariat.

(n) Le Bureau demande au Secrétariat et au siège du PNUE de procéder dès que possible au processus de recrutement du Coordonnateur adjoint du PAM. Le Bureau demande également au Secrétariat d'accélérer le recrutement du chef de projet du projet EcAp MED III financé par l'UE afin de permettre la livraison en temps voulu du MED QSR 2023 compte tenu des retards observés jusqu'à présent.

(o) Le Bureau prend note et salue les efforts conjoints déployés par le Gouvernement grec et l'Unité de coordination et demande au Secrétariat de l'informer des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

(a) Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et invite instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à faire des efforts concernant leur ratification. À cette fin, le Bureau invite également ces Parties contractantes à se mettre en rapport avec le Secrétariat, le cas échéant, afin de faciliter la coordination en vue de la ratification des instruments juridiques pertinents, en mettant particulièrement l'accent sur le protocole « Immersions » afin de garantir son entrée en vigueur dès que possible ;

(b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts avec les Parties contractantes aux fins de la pleine ratification de la Convention de Barcelone révisée et de ses Protocoles.

B. Respect des obligations et système des rapports

(a) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre sans plus tarder leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes de référence 2012-2013, 2014-2015 (2 Parties contractantes) et/ou 2016-2017 (4 Parties contractantes) afin de compléter dès que possible les rapports concernant ces exercices ;

(b) le Bureau encourage les Parties contractantes à accélérer la soumission de leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019 en vue de la COP22, avec le soutien de l'INFO/RAC selon le besoin, afin que la COP soit en mesure de garder à l'étude en temps voulu la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, conformément à l'article 18 de la Convention de Barcelone ; et

(c) le Bureau salue le travail du Comité de respect des obligations concernant la préparation de la COP 22. A cet égard, le Bureau encourage le Comité à concentrer ses travaux sur le soutien de cas liés aux difficultés de mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles ou aux cas potentiels de non-respect des obligations.

C. Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027, y compris le suivi de la 2^{ème} réunion du Comité directeur de la SMT

(a) Le Bureau remarque avec intérêt les processus inclusifs qui ont été adoptés pour l'évaluation de la SMT actuelle et la préparation de la nouvelle SMT ainsi que la contribution active des Parties contractantes et des partenaires du PAM, et demande au Secrétariat de veiller à ce que le rapport d'évaluation et la nouvelle SMT tiennent compte des commentaires et suggestions reçus lors de la deuxième réunion du Comité directeur de la SMT et de la 91^e réunion du Bureau et de soumettre sa version finale à la réunion des points focaux du PAM prévue en septembre 2021 ;

(b) le Bureau prend note de l'avancement de l'évaluation de la structure actuelle et des besoins pour permettre au Secrétariat et aux composantes du PAM de fournir la nouvelle SMT et demande au Secrétariat de veiller à l'élaboration de l'évaluation en temps voulu pour la soumettre à la réunion des points focaux du PAM en septembre 2021.

D. Suivi des travaux du Comité technique d'experts du SOx ECA et Processus de mise à jour des plans régionaux de lutte contre la pollution

(a) Le Bureau note avec satisfaction les progrès accomplis concernant l'exécution de ces mandats importants de la COP 21 et demande au Secrétariat et aux composantes respectives du PAM de veiller à ce que toutes les mesures soient prises en temps voulu pour les soumettre à la réunion des points focaux du PAM de septembre 2021 ;

(b) le Bureau encourage les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'Annexe VI de MARPOL afin de faciliter la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre conformément à l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone, et a demandé au Secrétariat et au REMPEC, en collaboration avec l'OMI, de soutenir ces processus sur demande. Le Bureau félicite l'Albanie d'avoir ratifié l'Annexe VI de la Convention MARPOL en tant qu'exemple encourageant pour les autres Parties contractantes à le faire.

E. Principes et principaux éléments du Programme de travail et budget 2022-2023

(a) Le Bureau a pris note des éléments programmatiques et budgétaires proposés pour le programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023, y compris les scénarios budgétaires possibles. Tout en exprimant ses préoccupations sur une éventuelle augmentation des contributions fixées au cours du prochain exercice biennal, en particulier eu égard à la pandémie de la Covid-19, a demandé au Secrétariat de préparer le budget conformément à la décision de la COP 21 et de la nouvelle SMT 2022-2027.

F. Préparatifs en vue de la COP 22 : format, session ministérielle et déclaration, préparatifs du pays hôte

(a) Le Bureau salue le travail de la Turquie et du Secrétariat réalisé pour la préparation de la COP 22 sous forme de réunion en présentiel, et demande instamment à toutes les Parties contractantes de participer activement dans la mesure du possible pour maximiser la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, considérant également que le Directeur exécutif du PNUE a confirmé sa participation ;

(b) Le Bureau a accueilli favorablement les propositions fournies par le Secrétariat sur le thème possible de la session ministérielle de la COP 22 et a suggéré de combiner les thèmes proposés 1 et 2, notant l'importance du lien biodiversité et changement climatique en Méditerranée dans le contexte de rétablissement de l'après-Covid pour la prise en compte du pays hôte. Le Bureau a encouragé à la fois le pays hôte et le Secrétariat à travailler ensemble pour finaliser la proposition de thème de la COP ;

(c) Le Bureau encourage à la fois le Secrétariat et le pays hôte à rédiger la note conceptuelle et les premiers éléments principaux de la déclaration ministérielle pour les soumettre à la réunion des points focaux du PAM, au cours de laquelle le thème sera adopté et les principaux éléments de la déclaration ministérielle seront ensuite discutés ;

(d) Le Bureau prend note de la liste proposée de projets de décisions à soumettre à l'examen des points focaux du PAM et demande au Secrétariat de finaliser leur préparation, afin de les soumettre en temps utile à la réunion des points focaux du PAM.

G. Partenariats

(a) Le Bureau salue les travaux du Secrétariat visant à améliorer la gouvernance des océans et à renforcer la coopération et les partenariats avec les organisations mondiales et régionales pour avoir un impact commun sur le terrain ;

(b) Le Bureau salue le travail accompli par le secrétariat pour élaborer de nouveaux protocoles d'accord avec le PAM et COMPSUD et pour mettre à jour l'annexe du protocole d'accord avec la FAO/CGPM, et demande au secrétariat de soumettre le projet de texte de ces protocoles d'accord à la réunion des points focaux du PAM prévue en septembre 2021 ;

(c) Le Bureau prend note de l'engagement du Secrétariat dans la préparation du Plan d'action « La Méditerranée : une mer modèle d'ici 2030 » ainsi que de la proposition de détachement d'un expert technique par la France dans l'Unité de coordination et demande au Secrétariat de tenir les Parties contractantes informées des prochaines étapes ;

(d) Le Bureau approuve les nouvelles candidatures soumises par « European Topic Centre – University of Malaga » (ETC-UMA), « Cittadini per l'aria onlus », « Cercle Mallorquí de Negocis » (CMN), « SUBMON », « Marevivo », « All For Blue », and the « World Ocean Council » (WOC), pour l'accréditation en tant que partenaires du PAM et demande que le Secrétariat les soumette aux points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation ; le Bureau encourage la « Ona Futura Fondation » à soumettre à nouveau sa demande d'accréditation à la COP 23, lorsque tous les critères d'accréditation auront été remplis ;

(e) Le Bureau approuve le renouvellement d'accréditation en tant que partenaires du PAM des organisations « Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED) », « Bureau arabe pour la jeunesse et l'environnement (AOYE) », « Forum égyptien du développement durable (ESDF) » et « Association turque pour la protection de l'environnement marin (TURMEPA) », suite aux demandes soumises par ces organisations, et demande au Secrétariat de les soumettre aux points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation.

H. Visibilité et communication

(a) Le Bureau salue les efforts et les résultats des travaux réalisés sur l'information et la sensibilisation, et demande au Secrétariat de continuer à progresser dans cette direction sur la base des objectifs de la stratégie de communication du PAM.

I. Autres questions

(a) Le Bureau salue la finalisation de l'ensemble des principes opérationnels communs aux composantes du PAM et demande à ce qu'ils soient soumis à la réunion des points focaux du PAM avant d'être soumis à la COP 22 ;

(b) Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les économies dues aux implications de la pandémie de la Covid-19 et comme convenu précédemment, le Secrétariat enverra la lettre aux points focaux du PAM pour non-objection.

Point 7 de l'ordre du jour : Activité de sensibilisation : mise à jour sur la ratification de l'annexe VI de la Convention MARPOL et participation aux initiatives mondiales pertinentes (Global Ocean Alliance et High Ambition Coalition for Nature and People)

(a) Le Bureau a pris note des informations fournies par l'Italie sur la portée et les objectifs de la Global Ocean Alliance et de la High Ambition Coalition for Nature and People, et encourage ses membres à assurer le suivi dans leur pays ainsi qu'avec les autres Parties contractantes afin d'accroître la participation à ces initiatives mondiales.